



Guéret, le 19 novembre 2020

M. le Député de la Creuse,

Suite à notre échange téléphonique, je vous fais part de nos inquiétudes concernant la situation du GRETA du Limousin.

Nous avons pris l'attache des personnels, formateurs, coordinateurs, conseillers en formation continue, nous avons également échangé avec M. le Proviseur du Lycée support ainsi qu'avec M. le Directeur académique à la formation professionnelle initiale et continue, M. le Secrétaire général du Rectorat et M. le Directeur du Cabinet de Mme la Rectrice de Limoges.

Le GRETA du Limousin a vécu une lourde restructuration ces trois dernières années, son équilibre financier n'est visiblement pas atteint car les deux précédents budgets laissent apparaître un déficit certain de plus de 10% du budget global. Des concertations se font et un audit externe est prévu dès le mois prochain afin d'identifier les difficultés structurelles et financières. Nos échanges permanents avec les personnels nous ont permis d'identifier un certain nombre de difficultés et de leviers que nous ne manquerons pas de présenter aux auditeurs.

La crise Covid a eu un impact certain sur les recettes du GRETA du Limousin car pendant les trois mois du premier confinement à peine 30% des actions de formation programmées ont pu être maintenues ou initiées et la situation sanitaire pèse encore lourdement sur les taux de réalisation et de remplissage des actions de formation.

Le GRETA du Limousin attendait également une lourde créance de la Région Nouvelle Aquitaine qui s'est acquittée à priori de l'intégralité de sa dette.

Le GRETA du Limousin étant un établissement public il n'a pu bénéficier des mesures mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre du Plan de relance, je pense notamment au chômage partiel.

Le GRETA du Limousin a sollicité auprès de la DGESCO une subvention exceptionnelle ainsi qu'une avance de trésorerie afin de faire face à cette période de crise et lui éviter ainsi de creuser son déficit.

La DGESCO a accepté une avance de trésorerie de 540000 € ce qui représente l'équivalent d'un mois de charges salariales. Cette avance est remboursable à compter du début de l'année civile 2021.

Dans cette situation, comprenez que les personnels, à tous les niveaux, sont très inquiets des solutions qui devront être prises pour maintenir l'existence de cette structure, un plan social est à craindre avec son inévitable lot de destruction d'emplois. L'audit externe ne se présente donc pas sous les meilleurs auspices.

L'UNSA Education souhaite vous interpeller afin que vous portiez, M. le Député, une simple demande auprès du Ministre de l'Education Nationale ou auprès des oreilles qui vont sembleront les plus attentives et les plus aptes à prendre en compte cette situation.

Nous considérons qu'une concurrence déloyale résulte de cette absence de compensation concernant la possibilité de bénéficier du chômage partiel, financé par l'état, entre les acteurs privés et les acteurs publics de la formation continue.

Nous considérons que la mise en concurrence légale du marché de la formation continue nécessite néanmoins de préserver certains secteurs ou certaines zones et notamment les plus défavorisés, les moins concurrentiels et/ou les plus éloignés de l'emploi et des dispositifs de formation (zones rurales, zones économiquement très défavorisées...).

Nous considérons que le choix d'accorder une avance remboursable de trésorerie fragilise lourdement la situation déjà incertaine du GRETA du Limousin et pourrait précipiter une restructuration ne correspondant ni aux attentes des donneurs d'ordre, ni aux réalités des prescripteurs, ni aux besoins des territoires, ni aux intérêts des personnels du GRETA du Limousin.

Nous attendons une réponse forte du Ministère sur la question d'une subvention exceptionnelle, à même de permettre une survie de cette structure et d'entamer une période de réflexion indispensable et programmée. Nous attendons également un positionnement clair sur les perspectives politiques du Ministère sur l'avenir du service public de la formation continue.

L'UNSA Education demande une clarification de la position des pouvoirs publics quant à l'avenir des GRETA. Il nous semblait que l'Etat voulait renforcer ces structures comme l'indiquait l'ouverture à la compétence apprentissage...

Veillez recevoir, M. le Député, l'assurance de notre engagement fort auprès de la défense du service public de l'Education Nationale, de notre soutien auprès de tous ceux qui font vivre et défendent les territoires ruraux.

Bien cordialement.

Pierre Gautret
Secrétaire Départemental de l'UNSA Education Creuse.

Pour le Se-UNSA de l'Académie de Limoges.

Contact : 23@unsa-education.org
06 88 08 48 50